



UNION EUROPEENNE – AFRIQUE DE L'OUEST

DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DE FILIERES AGRO INDUSTRIELLES - RAPPORT SENEGAL



Version provisoire

765
Juin 2002



92-98, bd Victor Hugo, 92115 CLICHY – France
Tél: + 33 1 41 27 95 95 Fax: + 33 1 47 37 96 20
E-mail: agrind@sofreco.com / Web : www.sofreco.com

TABLE DES MATIERES

<u>1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE PAYS.....</u>	<u>3</u>
1.1. CHIFFRES CLES DE L'ECONOMIE	3
1.2. CONTEXTE ECONOMIQUE DU DEVELOPPEMENT	3
1.3. L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE DANS L'ECONOMIE	4
1.3.1 L'Agriculture	4
1.3.2 L'élevage	7
<u>2. FILIERES AGRO-INDUSTRIELLES SELECTIONNEES.....</u>	<u>7</u>
2.1 LA FILIERE PECHE MARITIME.....	8
2.1.1 Problématique et situation générale du secteur	8
2.1.2 Flottes et captures débarquées	8
2.1.3 Utilisation des captures.....	10
2.1.4 Organisations professionnelles du secteur	11
2.1.5 La transformation des produits	11
2.1.6 Exportations et positionnement des produits	13
2.1.7 Contraintes et atouts du secteur	16
2.1.8 Opportunités et priorités à l'export	16
2.2 LA FILIERE FRUITS ET LEGUMES	18
2.2.1 Généralités	18
2.2.2 Gamme de produits et systèmes de production	18
2.2.3 Structuration professionnelle du secteur de l'exportation	19
2.2.4 Exportations et positionnement des produits	20
2.2.5 Rentabilité des sous-filières d'exportation.....	22
2.2.6 Contraintes et Atouts	22
2.2.7 Secteur de la transformation des produits horticoles	23
2.3 LE SECTEUR AVICOLE	25
2.3.1 Généralités	25
2.3.2 Statistiques de production	25
2.3.3 Production d'aliments volaille.....	27
2.3.4 Importations.....	28
2.3.5 Exportations	28
2.3.6 Prix des produits avicoles	28
2.3.7 Contraintes et atouts du secteur	29
2.4 LA FILIERE DES CEREALES LOCALES	29
2.4.1 Généralités sur la filière	29
2.4.2 Production agricole	30
2.4.3 Transformation	32
2.4.4 Exportations	34
2.4.5 Potentialités et contraintes.....	34
2.4.6 Besoins de partenariat.....	35
<u>3. ANNEXE : PERSONNES RENCONTREES</u>	<u>36</u>

1. Informations générales sur le pays

1.1. Chiffres clés de l'économie

Superficie	196 192 km ²		
Population (2000)	9,5 millions d'habitants		
Croissance démographique (1994–2000)	2,7 % par an		
P.I.B. (2000)	4,6 milliards €		
P.I.B. / habitant	492 € (soit 322 730 FCFA)		
Taux de change (mai 2002)	1 € = 655,957 FCFA		
Contribution au P.I.B. (2000) :			
➤ Agriculture	18,2 %		
➤ Industries et mines	26,9 %		
➤ Services	54,9 %		
	1999	2000	2001
Croissance du P.I.B.	+5,1%	+5,5%	+5,7%
Taux d'inflation (variation indice moyen)	+0,8%	+0,7%	+3%
Commerce extérieur (2000) :			
➤ Exportations FOB	1060 millions €		
➤ Importations FOB	1594 millions €		
Principales exportations du secteur primaire	arachide, produits halieutiques		

Source : BIRD

1.2. Contexte économique du développement

La dévaluation du FCFA en 1994 ainsi que la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel renforcé ont permis à l'économie sénégalaise de renouer avec la croissance (5,3% en moyenne sur la période 1996-2000, 5,7% en 2001, 4,5 à 5% en 2002 selon le FMI).

Ce niveau de croissance demeure toutefois encore insuffisant pour faire régresser la pauvreté (seuil minimum de 7%) et pour répondre efficacement à des attentes sociales devenues très pressantes, en particulier dans le monde rural touché de plein fouet par la crise de la filière arachidière (la population rurale représentant plus de 70% de la population totale). Il convient de noter que le Sénégal a été classée en 2001 dans la catégorie des PMA en raison de la faiblesse de ses revenus et de la dégradation continue de ses indicateurs socio-économiques.

L'économie reste encore très dépendante du secteur agricole, du secteur pêche et de l'exploitation des gisements de phosphates.

L'alternance présidentielle de mars 2000 a été suivie par la mise en place d'une politique économique libérale axée notamment sur l'appui prioritaire au développement du secteur privé à travers un certain nombre d'initiatives dont celle du NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique). Citons également la création de la nouvelle Agence pour la Promotion des Investissements et pour les grands travaux (APIX), placée sous la tutelle directe de la Présidence, et qui a la double responsabilité de favoriser l'accueil des investisseurs étrangers (guichet unique ; facilitateur d'implantation ; rationalisation du dispositif administratif d'accueil ; centre d'information économique stratégique en ligne ; promoteur du Sénégal comme pôle économique régional) et de servir de maître d'œuvre

délégué pour les nouveaux projets du Président (élaboration, attribution, et signature des contrats et des concessions se rapportant à ces projets ; coordination avec les ministères concernés).

Ces projets, très ambitieux visent la décongestion de Dakar mais participent aussi de la logique de désenclavement ; ils sont conçus en cohérence avec un programme de modernisation des routes nationales, de construction de ponts sur le fleuve Sénégal, de réhabilitation des voies ferrées à écartement métrique, et de mise à niveau des aéroports (ministère de l'Equipement et des Transports avec l'aide des bailleurs de fonds). Il s'agit en particulier :

- d'un marché d'intérêt national inspiré de Rungis qui sera construit à 50 km de Dakar ;
- d'un nouvel aéroport international à Dakar Kheur Massar, qui fera appel à des financements privés et à des partenaires stratégiques étrangers ; la Banque Mondiale a accepté de financer une étude de faisabilité ;
- de la création d'une Cité des Affaires de l'Afrique de l'Ouest dans l'actuelle aérogare, une fois celle-ci modernisée et après mise en service du nouvel aéroport international ;
- d'une autoroute Dakar Thiès à péage, qui reliera le nouvel aéroport et la Cité des Affaires ; ce projet prioritaire constitue l'amorce dakaroise d'une future autoroute euro-africaine Mali Sénégal Mauritanie Maroc Europe ;
- du développement et de l'extension du Port Autonome de Dakar ;
- à long terme, doublement de la voie ferrée Dakar Bamako.

Les exportations et la décentralisation sont les deux piliers de la politique d'industrialisation du gouvernement actuel. Comme les politiques précédentes, elle est largement fondée sur des incitations fiscales à l'implantation, et met l'accent sur les partenariats avec les investisseurs étrangers.

1.3. L'agriculture et l'élevage dans l'économie¹

1.3.1 L'Agriculture

a. Généralités

L'agriculture, qui occupe 70% de la population sénégalaise et représente encore près de 20% du PIB, est un secteur clé pour le développement du pays. Le Sénégal compte quelque 437.000 exploitations agricoles qui cultivent près de 2 millions d'hectares.

L'évolution de la production agricole par type de spéculation est présentée dans le tableau ci-dessous :

¹ Le secteur de la pêche, qui a été sélectionné parmi les filières à étudier, figure dans le corps du présent rapport.

Evolution de la production agricole par type de spéculation

CAMPAGNES	2000 / 2001			2001 / 2002			Variation en %		
	sup	rendt	prod	sup	rendt	prod	sup	rendt	prod
TOTAL SUPERFICIE	2 488 491			2 316 769			-6,9		
Cult. Industrielle	1 117 656			1 015 758			-9,1		
Total arachide	1 095 391	969	1 061 540	984 257	959	943 837	-10,1	-1,0	-11,1
Arachide huilerie	1 030 946	973	1 003 506	920 634	964	887 356	-10,7	-1,0	-11,6
Arachide bouche	64 445	901	58 034	63 623	888	56 481	-1,3	-1,4	2,7
Coton	22 265	915	20 378	31 501	1 087	34 238	41,5	18,8	68,0
Céréales	1 166 613	879	1 025 921	1 153 524	834	961 720	-1,1	-5,2	-6,3
Mil	842 124	713	600 221	801 074	587	470 105	-4,9	-17,7	-21,7
Sorgho	165 394	869	143 750	174 724	804	140 477	5,6	-7,5	-2,3
Maïs	70 715	1 111	78 593	88 399	1 204	106 422	25,0	8,3	35,4
Riz	86 252	2 345	202 293	87 944	2 773	243 907	2,0	18,3	20,6
Fonio	2 128	500	1 064	1 383	585	809	-35,0	17,0	-24,0
Tubercules	173 643			118 479			-31,8		
Niébé	146 464	323	47 290	90 685	350	31 720	-38,1	8,3	-32,9
Manioc	27 179	4 888	132 859	27 794	4 961	137 893	2,3	1,5	3,8
Autres cultures	30 579			29 008			-5,1		
Pastèque	7 449	14 838	110 527	8 511	14 956	127 294	14,3	0,8	15,2
Sésame				7 850	457	3 591			
Bissap	12 787	463	5 926	3 857	411	1 584	-69,8	-11,4	-73,3
Gombo	2 237	8 401	18 794	1 286	10 922	14 046	-42,5	30,0	-25,3
Courge	1 276	28 066	35 812	1 013	25 765	26 100	-20,6	-8,2	-27,1
Diakhatou	177	7 424	1 314	768	10 000	7 680	333,9	34,7	484,5
Voaandzou	327	321	105	260	350	91	-20,5	9,0	-13,3
Tomate	1 427	10 838	15 466	1 239	13 547	16 785	-13,2	25,0	8,5
Béref	4 626	208	963	3 813	425	1 621	-17,6	104,2	68,3
Aubergine	273	9 722	2 654	411	9 886	4 063	50,5	1,7	53,1

Sources : Direction de l'Agriculture

Les superficies emblavées pour la campagne 2001/2002 couvrent donc 1,3 millions d'hectares pour les cultures vivrières et environ 1 million d'hectares pour les cultures industrielles (98% arachide, 2% coton).

Seule la production de maïs (+36%), de coton (+68%) et de riz (+21%) ont connu une progression sur la dernière campagne, les autres spéculations ayant accusé une baisse plus ou moins forte.

Il convient toutefois de mentionner que la production arachidière, qui a baissé légèrement en 2001/2002 (-11%), a connu une très forte hausse en 2000 dépassant un million de tonnes (meilleure récolte depuis 15 ans). Cette hausse ne doit toutefois pas masquer la forte crise qui frappe la filière depuis le milieu des années 90 et surtout depuis 1997, date de libéralisation de la filière. En effet, si le secteur arachidier a pendant longtemps été le moteur du développement de l'économie sénégalaise (assurant jusqu'à 8% des exportations et fournissant la majeure partie des revenus monétaires en milieu rural), il rencontre depuis les années 90 une série de graves difficultés dues notamment à :

- La mauvaise pluviométrie enregistrée sur les dix dernières années ;
- Une érosion généralisée de la qualité des sols ;
- Une mauvaise gestion de la filière avec la défaillance du financement de la campagne de commercialisation des graines, la baisse progressive du prix au producteur et le retard dans la collecte des produits ;
- La baisse des cours mondiaux de l'arachide ;

- Le durcissement des normes européennes relatives aux teneurs en aflatoxines.

La crise de ce secteur a conduit le Sénégal à se lancer depuis une dizaine d'années dans une phase de forte diversification et de promotion de ses produits sur les marchés extérieurs. La filière horticole (cf. chapitre x) apparaît ainsi au cœur de cet axe de diversification. Ainsi, le Sénégal, fortement présent sur le secteur des haricots verts et des mangues, tente aujourd'hui de s'imposer sur le segment des tomates-cerises (2.000 tonnes par an), des melons, du basilic, de l'asperge verte, des oignons, des pommes de terres et des aubergines, ...

b. Politique agricole

Objet d'une attention particulière et soutenue de la part de l'Etat et des différents bailleurs de fond, le secteur agricole affiche des résultats encore largement insuffisants, sa croissance étant inférieure au taux de croissance démographique (2,7%). Ceci conduisant à une situation préoccupante en matière de sécurité alimentaire (50% des besoins étant couverts par des importations) et de baisse des revenus ruraux.

Si les différentes mesures engagées (restructuration/privatisation d'entreprises chargées du développement rural, responsabilisation des agriculteurs, mise en place d'interprofessions, suppression des subventions, libéralisation des prix, ...) se sont globalement avérées positives, un certain nombre de contraintes pèsent encore sur l'agriculture et notamment :

- La variabilité de la pluviométrie (en 20 ans le Sénégal a connu 11 sécheresses et la dégradation d'environ 50% du terroir) ;
- La faible taille des parcelles cultivées (0,25 à 1 ha) ;
- La baisse des revenus des agriculteurs (qui conduit à une baisse de l'utilisation des intrants qui entraîne une baisse de la production et donc des revenus...) ;
- Le problème d'accès au crédit ;
- Le manque de disponibilité de semences ;
- Le problème de renouvellement du matériel agricole ;
- Le manque d'infrastructures pour la commercialisation.

Face à cette situation, le gouvernement a décidé d'articuler sa politique agricole² autour des 3 axes suivants :

- Le renforcement de la capacité des organisations paysannes ;
- La promotion du secteur privé dans le domaine agricole ;
- Le renforcement des capacités des services de l'Etat recentrés sur leurs missions de services publics.

Cette volonté politique s'est traduite en 2001 par un certain nombre de mesures parmi lesquelles il convient de citer :

- la mise en place d'un programme agricole spécial visant à redresser la production arachidière ;
- la mise en place d'un vaste programme d'équipement ;
- la réalisation prochaine d'un programme de bassins de rétention visant une plus grande maîtrise de l'eau ;
- la mise en place du PNIR (Programme National d'Infrastructures Rurales) et du PSAOP (Programme de Soutien et d'Appui aux Organisations Paysannes)
- le renforcement de l'ANCAR (Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural).

² Cf. Lettre de politique du développement institutionnel agricole, mars 2000.

En matière de crédit, l'Etat sénégalais a baissé les taux d'intérêt à 7% (contre 10% auparavant) ainsi que le niveau de l'apport personnel qui est passé de 30% à 10%. Reste toutefois le problème foncier sur lequel une révision des textes pour faciliter l'accès à la terre est actuellement en cours de discussion.

1.3.2 L'élevage

L'élevage, qui représente environ 35% du PIB du secteur primaire et 7,4% du PIB global, a connu un taux de croissance de plus de 5% entre 1995 et 1999. Le secteur occupe actuellement environ 3 millions de personnes et représenterait plus de la moitié des revenus des paysans en zone pastorale (Nord et centre du pays) et 40% en zone agropastorale (bassin arachidier et Casamance).

Le nombre moyen de têtes de bétail par ménage est de 18,3 au niveau national et 23,3 en milieu rural. En 1999, le cheptel se présentait comme suit :

Effectifs du cheptel au Sénégal (1000 têtes)

Année	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Asins	Volailles	Equins
1997	2898	4198	3578	191	375	18074	444
1998	2912	4345	3703	214	376	20342	445
1999	2927	4497	3833	240	377	22987	446
2000	3073	4542	3879	269	399	24495	471
2001	3227	4818	3995	280	410	na	492

Source: Direction de l'Elevage

Les performances des troupeaux bovins, ovins et caprins restent faibles avec une productivité pondérale respective de 30, 11 et 10 kg de poids vif par tête. La production journalière de lait est estimée entre 1 et 2 litres par jour par vache lactante sur une période de 160 jours.

Face aux nombreuses contraintes (alimentation et santé animale, contraintes génétiques pour la production laitière, faiblesse des investissements, insuffisance organisationnelles) qui limitent actuellement le développement du secteur de l'élevage, le gouvernement a mis en place un plan d'action (1998-2003) basé sur les objectifs suivants :

- Meilleure compétitivité/productivité des filières animales ;
- Développement de l'initiative privée ;
- Amélioration des systèmes financiers d'épargne et de crédit ;
- Renforcement des infrastructures rurales ;
- Gestion durable des ressources naturelles ;
- Renforcement d Ministère de l'Elevage.

2. Filières agro-industrielles sélectionnées

Une analyse détaillée du paysage agroalimentaire nous a conduit à sélectionner les filières suivantes pour lesquelles le Sénégal dispose d'avantages comparatifs et d'un fort potentiel en terme de valeur ajoutée :

- La filière **pêche** maritime ;
- La filière **fruits et légumes** ;
- La **filière avicole** ;
- La filière **céréales locales**.

2.1 La filière pêche maritime

2.1.1 Problématique et situation générale du secteur

Le secteur de la pêche maritime sénégalaise a connu une croissance spectaculaire depuis trois décennies. Les captures débarquées, qui étaient de l'ordre de 50.000 tonnes en 1965, ont atteint 450.000 tonnes en 1997 : elles ont été multipliées par plus de 7 en 30 ans, soit un taux de croissance de près de 7% par an en moyenne sur la période 1965-1997. On notera toutefois depuis 1997 une tendance très nette à la baisse, la production totale de 2000 ayant atteint moins de 395.000 tonnes.

Constituant aujourd'hui la première branche exportatrice du Sénégal avec un chiffre d'affaires global à l'export évalué à plus de 185 milliards de F CFA, le secteur de la pêche représente, selon les dernières estimations de 2001, environ 12% du PIB du secteur primaire et 2 % du PIB total du pays. Assurant une consommation moyenne per capita d'environ 26 kg de poisson (équivalent frais) par an, les produits de la pêche jouent également un rôle primordial dans l'alimentation des populations, avec une contribution de 70 % aux apports nutritionnels en protéines d'origine animale. Les emplois (directs et indirects) procurés par la pêche maritime sont évalués à environ 600 000, dont 2/3 dans la production et la transformation artisanales. Enfin, la valeur ajoutée totale du secteur est induite à 60 % environ sur le segment de la capture et à 40 % sur le segment de la transformation (artisanale et industrielle).

Suite à un développement considérable renforcé notamment par la dévaluation du F CFA en 1994, le secteur de la pêche maritime sénégalaise est aujourd'hui dans une situation critique, qui se traduit essentiellement par une chute drastique des quantités débarquées, conséquence logique du phénomène de sur-pêche observé depuis quelques années. Cette crise, qui s'illustre par une baisse des volumes exportés de près de 30%, frappe plus particulièrement les espèces nobles destinées à l'export ainsi que les ressources thonières qui alimentent le secteur des conserveries, qui se trouve par conséquent en surcapacité.

En effet, si la pêche artisanale conserve encore un certain dynamisme qui lui permet d'assurer des approvisionnements assez réguliers, la situation de la pêche industrielle est devenue préoccupante, avec des prises et des rendements en forte chute. La valeur ajoutée du secteur en 2000 a subi une baisse de 4,5% par rapport à 1999.

S'agissant des exportations, le secteur doit faire face à un environnement de plus en plus concurrentiel sur les marchés extérieurs.

Signalons enfin, que depuis le 1er janvier 2002, les navires de pêche européens ont cessé toute activité dans les eaux sénégalaises, en raison de la non prorogation de l'accord de pêche Sénégal-Union Européenne (UE) qui a expiré le 31 décembre 2001 (les premiers accords remontant à 1979). Au moment de la présente étude, le Sénégal et l'Union Européenne négociaient les futurs accords.

2.1.2 Flottes et captures débarquées

Deux types de flottes opèrent dans le secteur : la flotte artisanale et la flotte industrielle répartie entre la flotte chalutière, la flotte thonière et la flotte sardinière.

Au dernier recensement effectué en 1997, le parc piroguier était estimé à 10 707 unités (90% motorisés) dont plus de 70% opérant dans la zone maritime.

En 2000, la flotte industrielle était répartie comme suit :

TABLEAU SYNOPTIQUE DE LA PECHE INDUSTRIELLE EN 2000

PAYS	Nombre de navires en activités			Total	Captures* (en tonnes)	Débarqts** (en tonnes)
	Chalutiers	Thoniers (csp)	Sardinier			
Sénégal	167	5	5	177	41388	41388
Sous-total	179	5	5	177	41 388	41 388
Union Européenne						
Espagne	24	25	0	49	8 349	4 428
France	0	19	0	19	3 089	3 089
Grèce	3	0	0	3	1 642	
Portugal	1	0	0	1	61	
Sous-total UE	28	44	0	72	13 141	7 517
Autres						
Cap Vert	2	5	0	7	1 074	
Gambie	4	0	0	4	240	
Japon	0	3	0	3	205	
Autres	0	7	0	7	723	3 242
Sous-total autres	6	15	0	21	2 242	3242
Total général	201	64	5	270	56 771	52 147
Rappel 99	230	36	4	270	134 321	81 324
Variation en %	-7,4%	77,8%	25,0%	0,0%	-57,7%	-35,9%

Csp : Canneurs - Senneurs - Palangriers

* Captures dans la ZEE du Sénégal

** Débarquements au Port de Dakar

Autres : St-Vincent - Guinée Bissau - Panaméen - Ghanéen - Belize - Antilles hollandaises

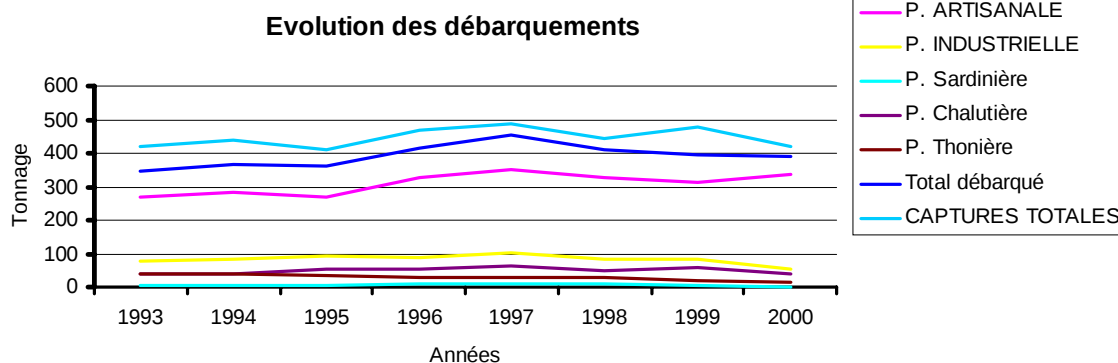
La pêche artisanale qui représentait moins de 75% des captures débarquées en 1995, représente en 2000 plus de 85%, ce pourcentage ayant connu une croissance régulière sur les 5 dernières années.

EVOLUTION DES DEBARQUEMENTS ET CAPTURES PAR TYPE DE PECHE

En milliers de tonnes

année	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	évol.00/99
P. ARTISANALE	267,0	282,4	266,3	327,9	352,9	325,1	313,6	338,2	7,8
P. INDUSTRIELLE	79,5	82,0	92,3	88,8	100,3	83,8	81,3	52,0	-36,0
P. Sardinière	3,3	3,5	5,4	7,8	9,5	7,4	4,4	1,4	-68,5
P. Chalutière	38,9	40,6	51,3	52,6	63,2	47,4	56,3	37,9	-32,6
P. Thonière	37,2	37,9	35,6	28,4	27,6	28,9	20,6	12,7	-38,3
Total débarqué	346,4	364,5	358,7	416,7	453,2	408,9	395,0	390,3	-1,2
CAPTURES TOTALES	417,1	437,4	409,0	465,9	489,2	445,7	479,3	418,8	-12,6

Source : DOPM



L'évolution des quantités débarquées depuis 1993 telle que présentée ci-dessus est marquée très nettement par deux phases :

- une phase d'essor important entre 1993 et 1997 avec un taux de croissance sur la période de plus de 30% tout type de pêche confondu, le maximum débarqué ayant atteint plus de 450 000 tonnes ;
- et une phase de déclin depuis 1997 qui se traduit par une baisse d'environ 15% des quantités débarquées, les quantités provenant de la flotte industrielle ayant connu quant à elle une chute de plus de 50%.

La répartition des mises à terre est respectivement de 85% pour la flotte artisanale et de 15% pour la flotte industrielle. En valeur, la contribution de la pêche artisanale au chiffre d'affaire du secteur étant d'environ 60%, la pêche industrielle exploitant des espèces à plus forte valeur commerciale (espèces démersales).

Concernant les quantités débarquées par la flotte artisanale, celles-ci ont augmenté de près de 8% en 2000, cette hausse concernant essentiellement les petits pélagiques (sardinelles rondes et plates) qui enregistrent une variation de plus de 18% par rapport à 1999. Notons que les petits pélagiques représentent environ 70% des débarquements de la pêche artisanale.

S'agissant de la pêche industrielle, les débarquements ont connu une baisse de 36% en 2000, les captures ayant diminué de plus de 40%. Cette baisse générale semble liée à plusieurs facteurs apparents : retrait de la flotte russe, vétusté de la flotte chalutière sénégalaise ayant conduit à des arrêts techniques prolongés, et forte diminution des débarquements de poulpe qui en 1999 avaient atteint des niveaux tout à fait exceptionnels (plus de 37000 tonnes contre 6000 tonnes en 2000).

L'année 2000 demeure toutefois, avec plus de 390 000 tonnes de produits débarqués (flotte sénégalaise et flotte étrangère confondues), au dessus du niveau atteint en 1995 chiffré à environ 350 000 tonnes mais avec un accroissement très significatif de l'effort de pêche et donc un niveau de productivité bien moindre. Ces éléments illustrent aisément le phénomène de sur-pêche qui met en péril à moyen et long terme l'avenir du secteur.

2.1.3 Utilisation des captures

La production de la pêche sénégalaise a trois principales destinations:

- la consommation en frais sur le marché intérieur;
- la transformation (artisanale ou industrielle);
- l'exportation en entier ou élaboré (frais ou congelé).

Le sénégalais est un grand consommateur de poisson. La part du poisson dans les apports en protéines animales dans certaines régions serait supérieure à 70%. Bien qu'elle soit difficile à chiffrer, il existe une grande disparité sur la consommation de poissons entre les régions côtières et celles situées à l'intérieur du pays.

Parmi les nombreux marchés de poisson frais, implantés sur le territoire national, le marché central au poisson de Dakar apparaît comme le principal. Il reçoit des produits en provenance de toutes les régions maritimes, ainsi que des pays de la sous région (Mauritanie en particulier). Il constitue également un lieu d'éclatement de ces produits vers les marchés de l'intérieur.

Dans les zones rurales distantes de la façade maritime, les produits transformés sont utilisés le plus souvent comme substitut aux produits frais. Cependant depuis quelques années, la

région de Dakar est devenue la première région importatrice de produits transformés sous forme de *kéthiakh* (poisson fumé) avec deux grands marchés d'éclatement (Thiaroye et Castor).

Cependant, l'exportation de produits halieutiques prend de plus en plus d'importance. La dévaluation du Franc CFA a contribué à l'essor des échanges sur le marché européen qui absorbe à lui seul 60% du volume global des exportations (cf. infra). Les autres marchés d'exportation (Afrique, Asie et Amérique) absorbent les 40% qui restent avec une hausse des expéditions de petits pélagiques sur le marché africain. Cette situation se traduit par la diminution de la consommation intérieure de poissons frais et transformés au profit de l'exportation.

2.1.4 Organisations professionnelles du secteur

Chaque segment de la filière est représenté par une organisation professionnelle comme le présente le tableau ci-après :

Segment		Principales organisations professionnelles
Pêche artisanale	CNPS	Collectif National des Pêcheurs Artisans du Sénégal
	FENAGIE Pêche	Fédération Nationale des GIE de Pêche
Mareyage	FENAMS	Fédération Nationale des GIE de Mareyeurs du Sénégal
	UPAMES	Union Patronale des Armateurs, Mareyeurs et Exportateurs du Sénégal
Mareyage-exportation	GIMES	Groupeement des Industriels, Mareyeurs et Exportateurs du Sénégal
	FENATRAMS	Fédération Nationale des Femmes Transformatrices et Micro-Mareyeuses du Sénégal
Transformation artisanale		
Armements et transformation industrielle	et GAIPES	Groupeement des Armateurs et Industriels de la Pêche au Sénégal

2.1.5 La transformation des produits

a. La transformation artisanale

La transformation artisanale absorbe environ 30% des débarquements de la pêche artisanale (mollusques, crustacés et poissons), auxquels s'ajoutent les invendus de la pêche industrielle. Ces activités sont exercées par des femmes aidées par des hommes pour les opérations de tranchage, étage et lavage. Chaque femme dispose d'une zone de préparation et de séchage de ses produits. Les équipements sont essentiellement constitués de claies de séchage, de bacs de lavage du poisson, de "fours de fumage" et de magasins ou aires de stockage des produits finis. Les ateliers sont directement approvisionnés par les pêcheurs (achat ou récupération des surplus pour les femmes de pêcheurs). Les produits sont commercialisés localement (marchés) ou sur l'intérieur du pays par des commerçants qui viennent s'approvisionner sur place. Les exportations de certains produits réalisés par des commerçants spécialisés vers des pays africains est également importante. Les techniques sont simples et ont connu peu d'évolution malgré des tentatives d'introduction de séchoirs solaires et de fumoirs améliorés qui se sont soldées par des échecs. Les équipements rudimentaires sont à l'origine de pertes parfois importantes (jusqu'à 40 %) et d'une qualité très aléatoire des produits.

Cette activité permet donc de valoriser et d'atténuer les pertes après captures, tout en permettant aux populations de l'intérieur du pays d'avoir un approvisionnement régulier en protéines animales.

Les possibilités d'amélioration, sur le plan technique notamment, existent et permettraient aux femmes de réduire les pertes et d'augmenter sensiblement leurs revenus. Cependant les caractéristiques de ce milieu (très forte cohésion sociale et difficulté d'insertion pour des personnes extérieures) rendent très difficile le passage de l'innovation et l'adoption de nouvelles techniques comme le montrent les résultats des projets d'appui à ce secteur.

En 2000, la DOPM estimait à plus de 36 000 tonnes la quantité de produits transformés finis, dont 4 500 tonnes pour l'exportation.

En 2002, on observe à titre indicatif pour les principaux produits transformés la gamme de prix suivants :

Type de produit transformé	Prix
Machoiron (Kong) salé – séché non étêté	1150 fcfa / kg
Machoiron (Kong) salé – séché étêté	1625 fcfa / kg
Machoiron (Kong) fermenté (Guedj) non - étêté	815 fcfa / kg
Capitaine (Feuteu) salé – séché étêté	2500 fcfa / kg
Requin (Gaïnde) salé – séché étêté	1600 fcfa / kg
Raie Guitare salé -séchée	1200 fcfa / kg
Thon blanc salé – séché étêté	1275 fcfa / kg
Thon rouge salé – séché étêté	1750 fcfa / kg
Cobo salé – séché non étêté	450 fcfa / kg
Sardinelle salé – séchée non - étêtée	475 fcfa / kg
Touffa séché	500 fcfa / 150 gr
Pagne séché	250 fcfa / 100 gr
Yokhos séché	500 fcfa / 100 gr
Yet séché (lamelles)	250 fcfa / 150 gr

Sources : Ets La Joalienne, 2002.

b. La transformation industrielle

Selon l'Observatoire Economique de la Pêche au Sénégal (OEPS), le secteur de la transformation industrielle concernait en 2000 au total 80 sociétés orientées essentiellement vers les activités de conserverie (3), de filetage-réfrigération-congélation (76), et de traitement des déchets en farine de poissons (1).

S'agissant du sous-secteur thonier, celui-ci connaît une crise depuis 1998 qui s'est traduite par une restructuration importante des conserveries et notamment de la société SNCDS (Société Nationale des Conserveries du Sénégal) et INTERCO en 1999/2000. L'activité de conserverie est actuellement dominée par la société PFS (Pêcheries Frigorifiques du Sénégal) et par la SNCDS, la société INTERCO rencontrant de sérieuses difficultés financières. Notons que généralement l'essentiel des tonnages débarqués provient des senneurs européens (débarquements d'avril à septembre). Toutefois, on note une part croissante des approvisionnements en provenance des thoniers canneurs (débarquement d'avril à février). En 2000, la quantité totale de conserves de thon exportée a atteint 8800 tonnes provenant pour l'essentiel de la société PFS (alimentée principalement par les thoniers canneurs).

Si le secteur thonier rencontre un certain nombre de difficultés, il convient toutefois de rappeler que le Sénégal conserve des atouts de taille :

- La proximité géographique de l'Europe et du Moyen Orient ;
- Un savoir-faire reconnu ;
- La capacité à s'adapter à des demandes spécifiques sur des petites séries ;
- Une pêcherie à la canne, sélective et apte à une éco-labélisation.

Si les entreprises de traitement (filetage-réfrigération-congélation) ont globalement réussi à mieux valoriser leurs produits (produits plus élaborés) et à diversifier les marchés à l'exportation, celles-ci sont toutefois victimes de leur propre croissance, le nombre pléthorique d'unités (76 entreprises recensées en 2000) combiné à une diminution des ressources en amont, ayant conduit à une crise d'approvisionnement. Seules les entreprises intégrant un armement ont pu maintenir un niveau correct d'activité.

Il convient toutefois de noter que parmi ces unités de transformation, un certain nombre correspond en fait à des ateliers de mareyage-exportation qui limitent leur activité à un conditionnement des produits frais, la valeur ajoutée étant dans ce cas relativement limitée.

La production de farine de poisson est actuellement concentrée au sein de la société AFRICAZOTE, qui transforme les déchets de l'industrie thonière ainsi que les surplus en petits pélagiques (*yaboye*) de la pêche artisanale. La farine de poisson est vendue pour l'essentiel aux élevages avicoles du Sénégal et de certains pays de la sous-région. L'accroissement régulier de la demande nationale et régionale en aliments combiné à des excédents importants en petits pélagiques conduit aujourd'hui un certain nombre d'opérateurs à envisager des investissements dans ce secteur.

2.1.6 Exportations et positionnement des produits

Les différentes gammes de produits exportés sont essentiellement représentées par :

Gammes de produit	espèces
Poissons entiers (frais ou congelés)	Dentex, dorade, pageot, carpe rouge, rouget, saint-pierre, thiof, mérou jaune, rascasse, chinchard, badèche, pagre, brochet, marbre, carpe blanche, coq rouge, sardinelle
Crustacés (frais ou congelés)	Crevettes : congelées bord, décortiquées, cuites ou queue Langoustes : vivantes ou congelées
Mollusques (frais ou congelés)	Seiches : pelée, blanc, tête ou gonade de seiche Poulpe : éviscéré ; Coquillages
Filets de poisson (frais ou congelés)	Sole : à plat, en bloc, en médaillon, en pulpe roulé, en couronne ou en pan ready Mostelles, courbine, mérou, dorade, turbot, saint pierre, rouget, capitaine truite de mer
Conserves de thon	Albacore, patudo et listao au naturel (à l'eau), entier ou en miettes A l'huile / huile et tomate
Conserves de pilchard/sardinelle	Pilchard/sardinelle à la sauce tomate piquante En saumure
Farine de poisson	Déchets de thon/sardinelle
Poisson salé-séché braisé	Thon (ravin et bonito), requin, raie, congre, ombrine, chinchard, maquereau, machoiron, sardinelle, mullet, tessergal, ethmalose, ...

Le volume des exportations de produits halieutiques s'établit en 2000 à 88.000 tonnes contre 124.000 tonnes en 1999, soit une baisse de près de 30%, comme le montre le tableau suivant :

EVOLUTION DES EXPORTATIONS DE PRODUITS HALIEUTIQUES EN TONNAGE

		1999					2000				
Destination		EUROPE	AFRIQUE	ASIE	AMERIQUE	1999	EUROPE	AFRIQUE	ASIE	AMERIQUE	2000
Frais	poissons	9 475	1	519	27	10 022	10 421		592	74	11 087
	mollusques	365	10	0	4	380	179		0	18	197
	crustacés	98		1	0	99	81		1	2	84
TOTAL FRAIS		9 938	11	520	31	10 501	10 681		593	94	11 368
Congelés	poissons	15 140	25 369	2 100	1	42 609	13 763	24 650	3 145	0	41 558
	mollusques	35 427	51	10 880	110	46 468	11 158	33	2 353	307	13 851
	crustacés	7 545	4	208	6	7 763	7 823	2	10	59	7 894
TOTAL CONGELES		58 112	25 424	13 188	117	96 840	32 744	24 685	5 508	366	63 303
TOTAL CONSERVES		10 539	1 300			11 838	7 682	1 126			8 808
TOTAL TRANSFORMES		54	5 021	52	30	5 157	36	4 402	100	2	4 540
TOTAL GENERAL		78 643	31 755	13 760	178	124 336	51 143	30 213	6 202	462	88 019

Source : DOPM

Les exportations ont suivi globalement l'évolution des quantités débarquées avec toutefois quelques variations significatives. Ainsi, la baisse observée en 2000 concerne l'ensemble des produits à l'exception des produits frais pour lesquels on note une hausse de 8%. Les produits congelés représentent plus de 70% des volumes exportés, suivi des produits frais (13%), des conserves (10%) et des produits transformés (7%).

En terme de destination des produits exportés, l'Europe et le continent africain demeurent en tête avec respectivement 58% et 34% du volume total exporté en 2000, l'Asie arrivant en 3^{ème} position avec 7% et le continent américain représentant à peine 1% des exportations.

Au niveau européen, l'Italie est le 1^{er} importateur de produits halieutiques sénégalais à l'état frais et congelé, devant la France, l'Espagne et la Grèce. Concernant les produits transformés et les conserves, la France arrive en tête devant l'Espagne, l'Italie et la Belgique.

Le continent africain (principalement la Côte d'Ivoire et le Cameroun) est importateur de produits sénégalais essentiellement en congelé. Si les importations en produits congelés et transformés ont connu une forte baisse en 2000, en revanche les exportations de poisson salé-séché vers le Congo Brazzaville (principal importateur) ont enregistré une hausse de près de 40%.

Si les exportations ont connu globalement une baisse significative en volume en 2000, le chiffre d'affaire total dégagé reste stable, autour de 185 milliards de FCFA (cf. tableau ci-dessous). Ceci s'explique par une hausse des prix de vente à l'export lié à une augmentation sensible de la demande extérieure.

EVOLUTION DES EXPORTATIONS DE PRODUITS HALIEUTIQUES EN VALEUR

		1999					2000				
Destination		EUROPE	AFRIQUE	ASIE	AMERIQUE	1999	EUROPE	AFRIQUE	ASIE	AMERIQUE	2000
Frais	poissons	26 947		1 419	58	28 425	33		1 294	223	35 472
	mollusques	674	0		9	685	955			92	605
	crustacés	738	1	0	0	744	513		0	9	574
				5			559		5		
TOTAL FRAIS		28 359	1	1 424	67	29 854	35		1 299	324	36 651
Congelés	poissons	24 806	9 613	856	0	35 276	30	10 879	2 540	0	44 270
	mollusques	46 079	21	18 488	180	64 768	851	40	9 563	810	39 946
	crustacés	32 102		423	7	32 537	29				
			5				533	5	74	309	45 270
TOTAL CONGELES		102 987	9 639	19767	187	132 581	105 266	10 924	12 177	1119	129 486
TOTAL CONSERVES		15 752	1 452			17 205	11	1 614			12 909
TOTAL TRANSFORMES		1 423	2 752	1 605	46	5 825		2 317	4 593	88	7 113
TOTAL GENERAL		148 521	13 844	22 796	300	185 466	151 704	14 855	18 069	1 531	186 159

Source : DOPM

Les produits halieutiques sénégalais sont concurrencés à l'export par les pays suivants :

Produits	Pays concurrents
Poissons frais et congelés	Mauritanie, Guinée, Maroc et Madagascar
Conserves de thon	Côte d'Ivoire, Thaïlande, Equateur, Philippines, Madagascar, Ile Maurice
Farine de poisson	Chili, Suède, Norvège
Poisson salé-séché	Danemark, Afrique du Sud et UE

Ces pays offrent sur les différents marchés d'exportation des produits généralement plus compétitifs que ceux du Sénégal qui semblent connaître une perte de compétitivité notamment du fait du coût élevé de certains facteurs de production locaux.

Le tableau suivant présente quelques prix indicatifs de produits halieutiques importés en France et relevés au moment de la présente étude.

PRIX DES POISSONS EXOTIQUES SUR LE MARCHES DE RUNGIS 2002					
<i>Produits import</i>	<i>unité</i>	<i>EURO</i>		<i>équivalent FCFA</i>	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi
Capitaine	kg	7,93	7,93	5 202	5 202
Carpe rouge	kg	8,55	9,85	5 608	6 461
Coq rouge	kg	8,45	8,75	5 543	5 740
Thiof	kg	8,38	9,91	5 497	6 501
Seiche	kg	4,85	5,85	3 181	3 837
Rouget	200/300 gr	9,35	10,00	6 133	6 560
Saint-Pierre	kg	13,80	14,50	9 052	9 511
Poulpe	kg	5,00	6,30	3 280	4 133
Langouste verte congelée vivante (queue)	500 gr	29,40	30,65	19 285	20 105
Langouste verte congelée vivante	500 gr	21,60	25,00	14 169	16 399
Crevettes rose vrac Sauvage grosse	kg	19,82	30,05	13 001	19 712
Crevettes rose vrac Sauvage petite	kg	8,15	9,91	5 346	6 501
Merou	kg	11,35	12,5	7 445	8 199
Sole entière (taille 3)	kg	14,6	15,2	9 577	9 971
Sole entière (taille 4)	kg	11,5	12,2	7 544	8 003

sources: SNM Rungis

2.1.7 Contraintes et atouts du secteur

Parmi les principales contraintes du secteur, il faut citer :

- Raréfaction générale des ressources halieutiques et plus particulièrement des ressources démersales nobles à haute valeur commerciale et des ressources en thon. Cette insuffisance des approvisionnement en matière première conduit à une surcapacité globale des unités de transformation et à des opérations de sous-traitance.;
- Armements nationaux vétustes et obsolètes ;
- Insuffisance des infrastructures de base (aires de débarquement, moyens de conservation, etc.) entraînant souvent des pertes après capture importantes ;
- Insuffisance du système de surveillance et de contrôle des pêches ;
- Absence de contrôle de l'effort de pêche artisanale ;
- Difficultés générales d'accès à l'information ;
- Logistique aéroportuaire inadaptée ou peu performante ;
- Coût élevé du fret aérien et sa capacité de plus en plus réduite suite à la suppression de plusieurs compagnies aériennes ;
- Protection insuffisante des produits frais sur l'aéroport ;
- Gestion aléatoire de l'espace fret
- Manque de savoir-faire des PME exportatrices
- Financements inaccessibles aux PME (crédits de campagne, fonds d'investissement en équipements de production plus performants)
- Respect insuffisant des modes opératoires dans la gestion de la qualité.

Le Sénégal dispose toutefois d'atouts importants notamment pour les marchés d'exportation :

- Ressources d'espèces variées recherchées par les marchés européens ;
- Technologie disponible pour répondre partiellement aux exigences qualitatives des marchés européens
- Expérience de l'exportation sur les marchés internationaux
- Outil de production relativement performant
- Logistique maritime et portuaire adaptée à l'exportation des produits congelés et des conserves
- Compétence du système bancaire adapté aux échanges commerciaux internationaux
- Système de télécommunication assez performants.

2.1.8 Opportunités et priorités à l'export

Face à cette situation, l'Etat a élaboré une nouvelle stratégie de promotion de ses exportations (STRADEX). Cette nouvelle stratégie prévoit la mise au point de nouveaux produits, l'amélioration des gammes existantes ainsi que le lancement de nouvelles présentations pour les produits prêts à être consommés. Il est également prévu de changer les noms commerciaux peu attractifs figurant sur la liste réglementaire pour certaines espèces peu connues. Enfin, la création d'un label de qualité est aussi envisagée comme un des moyens les plus sûrs pour renforcer le positionnement des produits de la mer sénégalais sur les marchés extérieurs.

Le tableau ci-dessous présente les couples produits/marchés à promouvoir en priorité sur l'Europe (sources : étude STRADEX, CCI) :

Produits cibles	Pays cibles	Circuits de distribution
Conserves - <i>Thon en conserve traditionnelle</i>	Allemagne Belgique France Italie Royaume-Uni Pays Bas	Importateurs / négociants et Importateurs distributeurs
- <i>Thon en conserve souple</i>	Allemagne Belgique France Italie Royaume-Uni	Industrie des plats cuisinés Marché de la restauration à domicile
Produits frais et congelés - <i>Crevettes :</i> Entière crue congelée bord Cuite congelée Queues de crevette Crevette déveinée - <i>Filets et découpes de poisson frais :</i> Sole PAC* et filets IWP* Longes de thon, espadon, voilier Rouget Barbet entier et filets Mérou vidé et filets St pierre vidé - <i>Filets et découpes de poisson congelés :</i> Sole PAC et Pan ready Pavé sous vide de poissons blancs et scrombidés - <i>Céphalopodes :</i> Poulpes entiers et poulpes battus Blancs de seiche et calamars Découpes de céphalopodes - <i>Produits spécialisés frais, congelés et en conserves conditionnés à la marque de l'acheteur</i>	France / Espagne / Italie Portugal Allemagne / Royaume-Uni Belgique / Pays-Bas Espagne / France / Italie / Belgique Espagne / France / Italie / Belgique / Allemagne Espagne / France / Italie / Belgique / Pays-Bas	Importateurs négociants pour industrie de la cuisson Fabricants de plats cuisinés ou reconditionneurs Importateurs / négociants / distributeurs Marché de détail importateurs négociants et importateurs-distributeurs Importateurs négociants et Importateurs distributeurs Importateurs négociants Reconditionneurs Industrie de la transformation Importateurs négociants distributeurs

* PAC : Prêt à cuire ; IWP: Individually Wrapped Product

Les produits et domaines d'activité porteurs en Europe recouvrent donc les produits à valeur ajoutée et les produits transformés. Le conditionnement devient un poste prédominant dans les lignes de process des produits de la mer. Il doit être attractif, inspirer confiance et adapté aux nouveaux modes de consommation (ouverture facile, fractionnement en petite portion, cuisson dans l'emballage).

Des opportunités existent également sur le marché africain (Côte d'Ivoire, Togo, Bénin, Nigéria et Congo Brazzaville) et plus précisément sur les produits congelés et les produits salé-séché.

2.2 La filière fruits et légumes

2.2.1 Généralités

Concentré géographiquement sur la zone des Niayes et de façon moindre dans la région du Fleuve, le secteur horticole sénégalais enregistre depuis la dévaluation du F CFA une hausse continue de sa production estimée en 2000 à environ 370.000 tonnes réparties comme suit : 35% de fruits et 65% de légumes.

Si la production est actuellement encore essentiellement destinée au marché intérieur (plus de 95% des volumes produits), une attention particulière est portée depuis quelques années sur le développement de l'horticulture d'exportation (essentiellement sur les produits de contre-saison), secteur de diversification à très fort potentiel. La présentation qui suit met l'accent sur ce segment.

2.2.2 Gamme de produits et systèmes de production

La gamme des produits horticoles d'exportation est composée des principaux produits suivants :

- Le *haricot vert bobby*, qui est le produit le plus connu et en même temps, le plus vendu à l'exportation. Ce produit est encore expédié par avion, malgré les possibilités offertes par la voie maritime.
- Le *haricot vert filet*, très prisé sur les marchés d'exportation mais très peu cultivé par les producteurs. Ce produit, expédié uniquement par avion, est essentiellement vendu sur le marché français de RUNGIS.
- La *tomate cerise* : trois entreprises, SENEFRAIS, PASEN et Delta Production, en sont les exportateurs. Pour la plupart des entreprises, la tomate reste un complément de la gamme de haricots verts mais sa production nécessite un degré de technicité assez avancée.
- La *mangue* est exportée par huit entreprises. Sa production, relativement importante, est destinée pour l'essentiel à la consommation locale. Les variétés d'exportation sont Kent, Keitt et Palmer, vendues en Europe du Nord par voie maritime et en France par voie aérienne.
- Le *melon* est exporté principalement par quatre entreprises. Les variétés cultivées au Sénégal, Charentais et Galia, sont expédiées par avion vers les marchés européens.

Les haricots verts, les tomates cerises et les mangues sont actuellement les produits phare, représentant respectivement 60%, 30% et 10% des volumes exportés. D'autres produits cultivés en complément de gamme sont exportés de manière épisodique et en quantités très faibles comme le gombo, les courgettes, les asperges, les fraises et les fleurs. Ces productions sont introduites depuis peu dans l'offre sénégalaise à l'exportation. Il s'agit de produits à la fois difficiles et exigeants tant au niveau de la production que du conditionnement post-récolte.

La production horticole d'exportation est organisée au Sénégal autour de deux systèmes distincts :

- Un système de production en régie, adopté en majorité par les principaux producteurs-exportateurs de la place (les plus gros opérateurs disposant entre 100 et 600 ha en propre) ;
- Un système de « contractualisation » entre une société exportatrice et des groupements de petits producteurs sous forme de GIE (Groupements d'Intérêt Economique).

Ces deux systèmes coexistent parfois au sein d'une même entreprise. Le choix du système de production étant lié à plusieurs paramètres dont :

- Les contraintes propres au type de spéculation (ainsi, les haricots verts sont produits au 2/3 en régie ; la tomate cerise, plus exigeante techniquement, est produite à 100% par les exportateurs eux-même ; la mangue, produite traditionnellement par de petits exploitants, est également produite de plus en plus par les exportateurs sur leurs propres vergers)
- La sécurisation du foncier,
- La capacité d'investissement de l'opérateur.

Il convient d'ajouter à cela que chaque zone de production dispose de caractéristiques différentes qui peuvent influencer également sur le choix d système de production.

Zones de production	avantages	contraintes
Zone des Niayes	Proximité du Port et de l'Aéroport de Dakar ; Main d'œuvre abondante.	Contrainte foncière liée au développement de l'urbanisation ; Contrainte en eau du fait des risques de salinisation liés à la surexploitation de la nappe phréatique ; Coût élevé de l'eau (lac de Guiers).
Région du Fleuve Sénégal	Ressources en eau à un coût relativement faible (pompage dans le fleuve Sénégal) Absence actuelle d'infrastructure de stockage/conditionnement ; Eloignement des points d'embarquement aérien ou maritime (200 km de Dakar).	Main d'œuvre moindre et dispersée ; Contrainte foncière liée à une législation foncière inadaptée ; Climat moins adapté (risques de vent de sable).

2.2.3 Structuration professionnelle du secteur de l'exportation

Après maintes réorganisations depuis la fin des années 90, le paysage des organisations professionnelles du secteur horticole compte aujourd'hui deux principales organisations qui reflètent la dualité du type d'opérateurs :

- La SEPAS (Sénégalaise des Exportations de Produits Agricoles et de Services), née en 1993-94 sous l'impulsion du Projet UE d'appui à la diversification et au développement de la filière d'exportation, qui comprend actuellement 13 membres actifs correspondant en majorité à des opérateurs de petite et moyenne taille ;
- L'ONAPES (Organisation Nationale des Producteurs Exportateurs de Fruits et Légumes du Sénégal) créée en novembre 1999 suite notamment à l'étude de restructuration de la filière horticole menée par le Projet PPEA Banque Mondiale, et qui regroupe quant à elle les six principaux opérateurs du secteur (SAFINA, SEPAM, SOCAS, MASTER,

BANIANG, SOLEIL VERT) représentant environ 80% des volumes de fruits et légumes exportés³.

Il convient également de citer la FPMN (Fédération des Producteurs Maraîchers de la zone des Niayes) qui encadre surtout des petits producteurs regroupés au sein de GIE. On observe également une tendance des producteurs à se regrouper de plus en plus en filières produit : l'association des producteurs d'asperge, d'oignons, de tomates industrielles, ...

Les sociétés membres de l'ONAPES sont parmi les plus modernes de la place avec en tête les sociétés SAFINA et SEPAM. La plupart dispose d'un système d'irrigation goutte à goutte, deux à trois sociétés ayant investi dans des systèmes d'aspersion.

Parmi les critères d'éligibilité, l'ONAPES impose aux entreprises qui souhaitent devenir membre de l'organisation de disposer d'au moins 50% de leurs surfaces en régie (cf. supra), le solde devant être collecté auprès de producteurs disposant de grands périmètres identifiables. Ce critère est essentiel pour la mise en place d'une traçabilité des produits exportés. Autre critère important, l'ONAPES demande à ce que les producteurs exportateurs disposent d'une production d'au moins 200 tonnes et soient présents du mois de décembre au mois d'avril, la quantité et la régularité de l'offre étant également un facteur déterminant pour la conquête des marchés d'exportations. Enfin, l'organisation impose aux producteurs-exportateurs de disposer d'unités de conditionnement sur le lieu de récolte ainsi que de camions isothermes pour l'acheminement des produits jusqu'à l'aéroport.

2.2.4 Exportations et positionnement des produits

Si les exportations horticoles ont connu un développement important dès le début des années 1970, l'offre exportable passant de 3000 tonnes à près de 10 000 tonnes en une décennie, tout au long des années 1980, le volume annuel moyen des exportations horticoles s'est stabilisé à la baisse autour de 2.500 tonnes et les exportations de pomme de terre et d'oignons à destination du marché régional africain ont décliné pendant cette période jusqu'à disparaître complètement au début des années 1990.

D'après une étude réalisée en 2001 par le PPEA, les exportations de produits horticoles en tonnage auraient atteint pour 2000 les niveaux suivants :

EXPORTATIONS DES PRODUITS HORTICOLES EN TONNAGE

	HV Filet			HV Bobby			Tomates cerises			Mangues			Total		
	aérien	maritime	total	aérien	maritime	total	aérien	maritime	total	aérien	maritime	total	aérien	maritime	total
tonnage exporté	1 000	0	1 000	4 500	0	4 500	856	2000	2 856	200	800	1 000	6 556	2800	9 356
provenance Niayes															
dont production propre	319	0	319	2509	0	2 509	556	1000	1 556	150	550	700	3534	1550	5 084
dont collecte	317	0	317	1970	0	1 970	0	0	0	50	250	300	2337	250	2 587
provenance Fleuve															
dont production propre	364	0	364	21	0	21	300	1000	1 300	0	0	0	685	1000	1 685
dont collecte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

sources: PPEA, 2001

Les quantités exportées atteindraient donc au total plus de 9000 tonnes dont environ 80% proviendraient de la zone des Niayes, le solde étant produit dans la région du Fleuve Sénégal.

³ SAFINA et SEPAM exportant à eux deux plus de 50% des volumes.

L'évolution des exportations horticoles reflète l'instabilité de plus en plus marquée de la production qui se traduit par une évolution contrastée des exportations nationales et par des mouvements «entrées – sorties » d'un nombre important d'entreprises.

Ainsi, selon une étude commanditée par le Projet de promotion des exportations agricoles (PPEA), intitulée Profil de l'entreprise exportatrice agricole, on constate d'une manière générale que très peu d'entreprises du secteur de l'horticulture ont accumulé une expérience solide dans la filière, du fait de la non-maîtrise des conditions techniques spécifiques des débutants d'une part et du nombre important de celles menant des activités irrégulières d'une année à l'autre, d'autre part.

En conclusion, l'étude débouche sur les constats suivants :

- Les entreprises du secteur horticole capitalisent, en moyenne, une expérience de 3-4 ans, ce qui reste très faible par rapport à la durée présumée de la courbe d'expérience dans le secteur qui est de dix ans ;
- La plupart des exportateurs qui réalisent régulièrement des tonnages importants (supérieurs à 200 tonnes) ont une présence dans le secteur depuis 10 années, au moins.

Les principales destinations des exportations sénégalaises de produits horticoles sont, par ordre d'importance, classées en deux groupes :

- Les pays de l'Union Européenne, notamment la France, la Belgique, la Grande Bretagne, l'Allemagne, la Hollande, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas ;
- La Suisse, la Pologne, l'Arabie Saoudite (pour ce pays, exportations de mangues).

Les concurrents des exportateurs sénégalais de produits horticoles sont surtout positionnés sur les créneaux des produits de contre-saison, comme le montre le tableau suivant:

Produits	Pays concurrents
Haricot vert filet	Burkina Faso, Kenya, Maroc
Haricot vert bobby	Egypte, Ethiopie
Tomate cerise	Israël, Espagne
Gombo	Kenya, Mexique, Zimbabwe
Calices de bissap	Soudan
Asperges	Pérou, Etats-Unis, Afrique du Sud, Maroc
Fraises	Maroc, Etats-Unis, Israël
Mangues	Floride, Mexique, Côte d'Ivoire, Mali
Papaye solo	Brésil, Jamaïque, Etats-Unis, Côte d'Ivoire, Costa Rica
Melons	Brésil, Costa Rica, Maroc, Israël, Turquie, Afrique du Sud

En terme de positionnement, le Sénégal est en perte de vitesse sur le marché européen où il existe une forte concurrence d'autres pays africains selon les produits comme le montre le tableau ci-dessus (Egypte, Kenya, Burkina Faso, Maroc,...).

La difficulté du Sénégal dans le créneau de contre-saison est liée au fait que ses concurrents sont répartis sur trois continents (Afrique, Amérique et Asie) et que, au moment où les exportations sénégalaises stagnaient, nombreux parmi ces derniers ont renforcé leur position sur le marché international et européen. Ainsi, en 2000/2001, le marché européen de produits frais dits « de niche » (haricots verts, tomate cerise, mangue et melon) dépassait les 550.000 tonnes pour une valeur CAF de 1 milliard d'Euros. Avec environ 10.000 tonnes de produits exportés, la part du Sénégal sur ces créneaux est minime et représente à peine 2% des parts de marché.

2.2.5 Rentabilité des sous-filières d'exportation

Selon une étude menée en 2001 par le PPEA⁴, il apparaît que toutes les principales sous-filières horticoles d'exportation dégagent un bénéfice économique et disposent d'un avantage comparatif à l'exception de la filière petit producteur de haricot vert bobby, pénalisée par des coûts de production plus élevés et une plus forte consommation en eau. Les résultats de cette étude montrent également que les produits à plus forte technicité, comme le haricot vert filet ou la tomate cerise, dégagent des résultats supérieurs à la mangue et surtout au haricot bobby comme le montre le tableau ci-après.

Marge des exportateurs horticoles par type de spéculation et par système de production

Marge opérateur (FCFA/kg)	Zone des Niayes		Région du Fleuve	
	régie	Achat petits producteurs	régie	Achat petits producteurs
1. Tomate cerise (bateau)	341		304	
2. HV Filet (avion)	272	181	280	-
3. Mangue (avion)	225	116	-	-
4. Tomate cerise (avion)	166		121	
5. HV Bobby (avion)	109	56	-	-

Sources : PPEA, 2001.

2.2.6 Contraintes et Atouts

a. Facteurs limitant le niveau de l'offre sénégalaise

Selon une étude menée en avril 2001 par la société JEXCO, on distingue deux type de contraintes : les contraintes « primaires » et les contraintes « secondaires » découlant des contraintes principales.

Contraintes « primaires » :

- Le manque de formation des principaux opérateurs
- La situation foncière peu sécurisante
- Les ressources hydriques mal gérées
- L'absence de capitalisation des exploitants agricoles et entreprises du secteur
- Les difficultés d'accès au crédit
- Le sous-investissement privé et public dans les infrastructures et équipements
- L'instabilité des canaux commerciaux ne permettant pas la pérennisation de la production
- La quasi absence d'industrie de transformation agro-alimentaire (cf. chapitre suivant)
- L'absence d'investissements étrangers liés à la distribution internationale.

Contraintes "secondaires" :

- L'hétérogénéité de la qualité des produits exportés
- La mauvaise qualité des produits destinés au marché local
- Le manque de diversification de la production
- Le manque de diversification des marchés d'exportation
- Une logistique peu compétitive
- Une disponibilité insuffisante et des coûts élevés des intrants

⁴ Impact des activités d'exportations des fruits et légumes du Sénégal dans l'économie rurale du pays, septembre 2001, PPEA.

- (semences, engrais, produits phytosanitaires)
- La difficulté à respecter les normes internationales conjuguée à l'application de nouvelles normes européennes en matière de L.M.R (limites maximales des résidus)

b. Obstacles à l'exportation au niveau de la demande extérieure

Ces obstacles à l'exportation se situent à deux niveaux.

- Au niveau des barrières tarifaires :

Les obstacles tarifaires sont pour l'instant quasi inexistant pour les produits horticoles frais sur le marché de l'Union européenne. Du fait de l'appartenance du Sénégal au groupe des Etats ACP signataires de la Convention UE-ACP, ces produits accèdent au marché de l'Union en franchise de droit de douane et des taxes d'effet équivalent. Certains exportateurs ont signalé l'existence de droits de douane élevés aux Etats-Unis et au Maghreb.

- Au niveau des barrières non tarifaires :

- Formalités administratives : jugées comme trop longues et complexes tant au niveau des exportations que des importations d'intrants.
- Barrières techniques : les exportateurs sénégalais rencontrent cette catégorie d'obstacles non tarifaires sur les marchés de l'Union européenne où les normes de qualité et/ou phytosanitaires deviennent de plus en plus strictes (cf. LMR). De plus, les normes liées à l'emballage, à l'étiquetage et à la protection de l'environnement viennent s'ajouter aux barrières techniques à franchir par les productions avant d'accéder aux marchés de l'Union européenne et d'Amérique du Nord. Les Etats-Unis exigent, en plus, la fumigation des produits avant leur entrée sur le marché.

c. Atouts

Malgré ces différentes contraintes qui gênent le développement des exportations horticoles, il convient de noter que l'origine Sénégal dispose de plusieurs atout décisifs :

- Un climat offrant la possibilité de produire aussi bien des légumes de contre-saison que des fruits tropicaux. Climat qui se caractérise par une relative stabilité en comparaison avec la zone d'Amérique Centrale, très exposée aux phénomènes de cyclones et autres intempéries.
- Une proximité du continent européen (6 heures de vol des principaux marchés européens et 5 jours de transit des principaux ports d'entrée Nord-européens).
- La création prochaine d'une gare de fret qui devrait être opérationnelle pour la campagne 2002/2003.
- Des coûts des facteurs relativement bon marché par rapport aux autres origines exportatrices
- Une volonté politique de soutenir très fortement le développement du secteur privé (NEPAD).

2.2.7 Secteur de la transformation des produits horticoles

Le secteur de la transformation se limite actuellement à la production de concentré de tomates, de jus de fruits, de sirops et de confitures.

Le Sénégal est l'un des rares pays d'Afrique de l'Ouest à disposer d'une industrie de concentré de tomate. Apparue au début des années 70 avec l'introduction de la culture irriguée de la tomate, le sous-secteur a connu son apogée en 1991 avec 81.000 tonnes de tomates fraîches dont 55.000 tonnes destinées à la production de concentré. Deux sociétés industrielles, SOCAS⁵ (privée) d'une part et SNTI⁶ (publique) d'autre part se partageaient le marché jusqu'à une date récente où suite à de nombreuses difficultés la SNTI a été repris en location gérance par la SOCAS, qui détient actuellement le monopole de la production de concentré avec deux unités.

La campagne 2000/2001 a été marquée toutefois par une hausse sensible du niveau de production qui a atteint près de 50.000 tonnes de tomates fraîches due à une très nette amélioration des rendements moyens passés de 20-25 t/ha à plus de 40 t/ha, les meilleurs ayant atteint 73 à 80 t/ha. Sur ces 50.000 tonnes, environ 30.000 tonnes sont livrées aux usines par le biais de contrats entre les producteurs et la SOCAS. Ce niveau de production commercialisée représente environ 1/3 des capacités de transformation des deux unités de la SOCAS (Savoigne et Dagana).

L'encadrement et le suivi mené par les ingénieurs agronomes et les encadreurs de la SOCAS semblent avoir porté leurs fruits. Au vu du très bon chiffre de production, l'objectif de la SOCAS pour la prochaine campagne est d'atteindre les 70 000 tonnes, niveau estimé des besoins nationaux en tomate. La dépassement de cet objectif permettant d'envisager l'exportation vers les pays de la sous-région (Gambie, Côte d'Ivoire, Mali).

Des opportunités existent dans la fabrication de produits à plus forte valeur ajoutée, comme la tomate séchée, le ketchup et les sauces tomates prêtes à consommer. Des besoins de partenariat ont été formulés à ce niveau.

Le secteur de la transformation des fruits est comme beaucoup de secteurs d'activité dans les pays africains marqué par une forte dualité. Ainsi, co-existent parallèlement au secteur dit moderne un secteur très atomisé, constitué d'une multitude de petites et moyennes entreprises voire de micro-entreprises à caractère familial.

Parmi les entreprises industrielles du secteur, il convient de citer les sociétés SAPROLAIT (Société Africaine des Produits Laitiers), la Société Nouvelle d'Industrie Alimentaire (SONIA), la Société Sénégalaise de Jus de fruits (SENJUS), l'Unité Industrielle Sénégalaise Agroalimentaire (UNISALI), les établissements Aly Hassan Fakhry (3F) et la Société de fabrication et de distribution des produits alimentaires (PATISEN). Ces sociétés se positionnent sur le créneau des jus de fruits, sirops et concentrés.

Les petites unités de transformation (pour la plupart artisanales ou semi-industrielles) se sont regroupées au sein de l'Association TRANSFULEG (Association des Transformateurs de Fruits et Légumes) créée en 1998 et qui en 2002 regroupe 39 membres actifs. Ces unités produisent essentiellement des sirops (produit phare) et jus de fruits traditionnels (gingembre, tamarin, bissap) ainsi que des confitures et des fruits séchés destinés principalement au marché national.

Signalons que des groupements ont en effet été formés pour le séchage des fruits et légumes par de nombreux organismes d'appui, ONG, Services publics. Ces expériences se sont presque toutes soldées par des échecs en raison du prix relativement élevé des produits frais et de l'absence de marché pour les produits séchés en raison des habitudes alimentaires et du prix de revient élevé des produits (rendement faible lié à la technique).

⁵ Société de Conserves Alimentaires du Sénégal

⁶ Société Nationale de Tomate Industrielle

Prix de vente des sirops, jus et confitures sur le marché local

Sirops	Jus	Confitures
1500-1700 FCFA/litre	100 FCFA/30 cl (sachets)	800-850 FCFA/500 gr

Source : TRANSFULEG

Si la demande ne cesse d'augmenter pour les jus de fruits traditionnels et les concentrés (le marché des jus de fruits ayant été estimé au Sénégal à environ 12.000 hl), de nombreuses contraintes viennent entraver le développement de cette activité parmi lesquelles il convient de citer :

- manque d'organisation de la filière ;
- irrégularité des volumes produits ;
- manque de savoir faire technique et d'équipements adaptés (faible niveau technologique)
- coûts de revient assez élevés au niveau des unités industrielles (ex : les emballages, qui représentent environ 40% du prix de revient sont pour la plupart importés à des tarifs très élevés) ;
- concurrence des produits importés ;
- problème de conservation des produits ;
- Problème d'accès au financement.

2.3 Le secteur avicole

2.3.1 Généralités

Avec une contribution annuelle au PIB de l'ordre de 25 milliards de FCFA et un taux de croissance moyen de 8%/an depuis 1996, le secteur avicole représente au Sénégal un marché important à fort potentiel de croissance. Comme dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, l'aviculture périurbaine sénégalaise s'est considérablement développée pour répondre aux besoins croissants des populations en protéines animales.

Le secteur emploie actuellement plus de 10 000 emplois directs et indirects et constitue une activité à forte vocation sociale en zone péri-urbaine permettant souvent l'insertion des femmes et des jeunes.

Si l'on constate une très nette amélioration des taux de productivité du secteur et des potentiels très fort de développement, force est de constater que sa maturité et ses performances sont encore insuffisantes.

2.3.2 Statistiques de production

La production du secteur se décompose en production de poussins (poussins chair et poussins ponte), de viande de volaille et d'œufs. Nous présenterons également les statistiques de production d'aliments.

a. Production de poussins

Le nombre de poussins mis en élevage, de 1992 à 2001, est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Poussins	Origine	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
	Prod. locale	408 500	309 000	425 022	467 385	512 575	467 423	555 285	630 001	774 595	1 187 792
PONTE	Imports	294 000	162 000	100 870	275 324	213 256	468 785	186 336	117 240	202 557	137 070
	Total	702 500	471 000	525 892	742 709	725 831	936 208	741 621	747 241	977 152	1 324 862
	Prod. locale	2844 500	3136 000	3186 889	4042 650	3247 560	103 748	4099 932	3577 130	4521 672	4635135
CHAIR	Imports	1256 000	558 000	488 415	834 222	958 638	915 695	445 633	385 812	96 353	155320
	Total	4100 500	3694 000	3675 304	4876 872	4206 198	1019 443	4545 565	3962 942	4618 025	4790455
	Prod. locale	3253 000	3445 000	3611 911	4510 035	3760 135	3571 171	4655 217	4207 131	5296 267	5822927
TOTAL	Imports	1550 000	720 000	589 285	1109 546	1171 894	1384 480	631 969	503 052	298 910	292390
	Total général	4803 000	4165 000	4201 196	5619 581	4932 029	4955 651	5287 186	4710 183	559 5177	6115317
% Production locale ponte / total ponte		58	66	81	63	71	50	75	84	79	90
% Production locale chair / total chair		69	85	87	83	77	77	90	90	98	97
% Production locale / total général		68	83	86	80	76	72	88	89	95	95

Sources : Direction de l'Elevage, Centre National d'Aviculture

En 2001, la production locale de poussins a connu une hausse (+6,7%) par rapport à l'année 2000. Le nombre total de poussins mis en élevage a subi une hausse en valeur absolue de 520 140 sujets par rapport à 2000, soit 9,30% en valeur relative.

L'origine des poussins est présentée dans le tableau ci-dessous :

Type de poussins	Commentaires	Quantités	%
Poussins importés	Importé vivant 1 jour	292 390	4,8
Poussins nés d'œufs à couver importés	Déterminé en appliquant un taux d'éclosion de 80% sur les 3 868 121 œufs importés de janvier à décembre 2001.	3 094 497	50,6
Poussins 100 % sénégalais	Nés de reproducteurs élevés au Sénégal	2 728 430	44,6
Total		6 115 317	100

Sources : Direction de l'Elevage, Centre National d'Aviculture

La part de la production nationale (poussins nés au Sénégal) a connu une augmentation par rapport aux importations, avec un taux de 95,2% (contre 88% en 98, 89% en 99 et 95% en 2000), cette hausse de la production nationale pouvant s'expliquer par les extensions des couvoirs.

La part des poussins 100% sénégalais a augmenté par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique par la mise en place de plus en plus importante de cheptel de reproduction par les couvoirs.

b. Production de viande de volaille

La production nationale 2001 de viande de volailles peut être estimée à partir des mises en élevage 1999, 2000 et 2001 ainsi que des taux de mortalité moyens et des poids moyens. Les statistiques de production sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Effectif initial	Taux de mortalité	Effectif final	Poids mort (en kg)	Production nationale (tonnes)
Poulets*	4 723 625	5%	4 487 444	1,5	6 731
Poulets réformés**	806 124	(poulette) 7%	727 204	1,5	1 091
		(ponte) 3%			
TOTAL	5 529 749		5 214 648		7 822

*Mise en élevage décembre 2000 à novembre 2001 inclus

** Mises en élevage de mars 1999 à février 2000 inclus

Sources : Direction de l'Elevage, Centre National d'Aviculture

La production nationale de viande de volaille industrielle a été de 7 822 tonnes en 2001, représentant à la vente au détail, un chiffre d'affaires de l'ordre de 10,5 milliards de FCFA. On observe une hausse de la production de +8,5% par rapport à l'année 1999.

c. Production nationale d'œufs de consommation

La production nationale d'œufs de consommation a été de 254 millions d'unités en 2001, soit un chiffre d'affaires à la vente au détail de l'ordre de 12,7 milliards de FCFA. Cette production a été calculée à partir des mises en place de poussins ponte entre mars 1999 et juin 2001, qui ont permis de déterminer un effectif moyen de pondeuses en production.

La production nationale d'œufs de consommation a connu une hausse de 30% par rapport à l'année 2000. Ceci s'explique d'une part par le fait que beaucoup de producteurs de viande de poulets de chair se sont reconvertis en producteurs d'œufs de consommation et d'autre part, par une bonne vente de la production qui a entraînée un intérêt pour la filière (extension des exportations pour de nouvelles mises en place, arrivée de nouveaux éleveurs).

2.3.3 Production d'aliments volaille

a. Estimation des quantités d'aliment volaille utilisées en 2001

En 2001, la production d'aliment volaille a été estimée à 72.000 tonnes, représentant un chiffre d'affaires de l'ordre de 15 milliards de FCFA, comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Type d'aliment	production d'aliments volailles en 2001 (tonnes)	Chiffre d'affaires (milliards de FCFA)
Aliment "chair"	18 540,0	4 350
Aliments "poulettes"	8 840,5	1 797
Aliments "pondeuses"	44 831,8	8 799
TOTAL	72 212,3	14 946

Sources : Direction de l'Elevage, Centre National d'Aviculture

Le maïs représente plus de 60% du besoin global en matières premières. Le maïs incorporé dans l'aliment volaille, représente une valeur de 5,6 milliards de FCFA. Le prix du maïs incorporé dans l'aliment volaille (environ 130 FCFA/kg) constitue un frein à l'expansion de la filière avicole.

Les aliments volaille sont produits par une dizaine d'unités industrielles, répartis comme suit en 2001 :

Sociétés	C.A.M.	SEDIMA	SENDIS	SENTENAC	AVISEN	SODAVI	NMA	PRODAS	AUTRES
Quantités	1 051	25 000	1 022	18 000	2 027	1 428	4 585	1 932	17 167
% du total estimé	1,5%	34,6%	1,4%	24,9%	2,8%	2%	6,3%	2,7%	23,8%

Sources : Direction de l'Elevage, Centre National d'Aviculture

Pour l'année 2001, la production des grandes sociétés a connu une hausse, passant de 68,4% en 2000 à 76,2%. Les petits ateliers de fabrication d'aliment volaille ont ainsi vu leur part de marché baisser, passant de 31,6% de la production totale en 2000 à 23,8% en 2001. Ces petits ateliers sont relativement nombreux et de statuts divers. Il s'agit de petites sociétés, d'associations ou groupements et d'éleveurs indépendants.

2.3.4 Importations

a. Importations contrôlées de viande de volaille

Les quantités contrôlées de viande de volaille importées ont été de plus de 1970 tonnes en 2001, soit une hausse de +77% par rapport à 2000. Elles représentent plus du quart de la production nationale en 2001. Cette augmentation importante en valeur relative est consécutive à la baisse des taxes à l'importation depuis la mise en application du Tarif extérieur commun (TEC) en avril 1998 dans le cadre de l'UEMOA.

b. Importations contrôlées d'œufs à couver (volaille)

En hausse progressive de 97 à 98, les importations d'œufs à couver (OAC), après une baisse en 1999, ont repris leur tendance haussière en 2000 pour connaître une chute en 2001 avec moins de 4 millions d'OAC.

2.3.5 Exportations

Les exportations contrôlées de poussins et d'OAC, effectuées par 3 sociétés de la place (SEDIMA, CAM et Mactar Sall), atteignaient en 2001 respectivement 240.000 unités et 520.000 unités. Le Mali absorbe 65% des exportations de poussins et 55% des exportations d'OAC. La Côte d'Ivoire et la Gambie arrivant en 2^{ème} et 3^{ème} position.

2.3.6 Prix des produits avicoles

Les prix moyens mensuels de différents produits d'origine animale figurent dans le tableau ci-dessous. Pour les marchés, il s'agit de la moyenne sur 5 marchés de la région dakaroise servant de référence à la Direction de la Statistique pour le calcul de l'indice des prix (Tilène, Sandaga, Pikine, Grand Dakar et Gueule Tapée).

Produits	Unité	Prix moyens (F CFA) en 2001
Poulet du pays	Kg	1990
Poulet chair	Kg	1486
Viande de mouton	Kg	1812
Œuf de poule	Pièce	64
Bœuf avec os	Kg	1716
Poisson (Capitaine)	Kg	2456

Sources : Direction de l'Elevage, Centre National d'Aviculture

On constate que le prix moyen du poulet est supérieur de 34% au poulet de chair en 2001. Le poulet de chair sénégalais est depuis quelques années la viande la moins chère sur les marchés, réussissant ainsi à concurrencer les poulets importés.

2.3.7 Contraintes et atouts du secteur

Le développement du secteur avicole sénégalais est contraint par un ensemble de facteurs, parmi lesquels il convient de citer :

- un problème global de compétitivité lié notamment au coût élevé des intrants (poussins d'un jour et aliments) ;
- une concurrence internationale de plus en plus forte ;
- des problèmes de santé animale liés aux maladies bactériologiques et micro- biologiques (ex : maladie de Newcastle) ;
- une absence de contrôle de qualité des aliments (pas de laboratoire fonctionnel pour l'analyse de routine des aliments)
- une forte élasticité prix de la demande en aliments au détriment de la qualité des aliments (or, ce n'est pas l'aliment le moins cher qui fourni la meilleure marge bénéficiaire, mais celui supplémenté en lysine donc à un prix plus élevé).
- manque de savoir faire technique et donc une maîtrise aléatoire des conditions d'élevage ;
- une saisonnalité et une forte volatilité des prix de vente ;
- des impacts négatifs en matière d'environnement (problèmes de nuisances sonores et d'évacuation des déjections en zone périurbaine).

Si la filière avicole rencontre aujourd'hui un certain nombre de difficultés endogènes et exogènes, il est important de noter qu'elle dispose toutefois d'atouts importants dont l'existence d'un tissu d'entreprises assez large (fermes de reproduction, couvoirs, fabriques d'aliment) et d'une dynamique marquée. Il convient de mentionner également l'appui important qui existe en matière de formation et d'encadrement à travers le Centre National de l'Aviculture, le COTAVI (Collectif des Techniciens Avicoles), ainsi que le réseau des vétérinaires privés. Enfin, il est important de noter que le Sénégal dispose d'un laboratoire de pathologie aviaire rattaché à l'ISRA.

2.4 *La filière des céréales locales*

2.4.1 Généralités sur la filière

Les principales céréales cultivées au Sénégal sont : le mil, le sorgho, le maïs, le riz et le fonio. Elles représentent près de 50% des surfaces cultivées. La production céréalière nationale est très variable mais elle semble se maintenir entre 900.000 et 1.000.000 tonnes par an. Cette production est totalement auto consommée. On note cependant des mouvements relativement importants entre les zones déficitaires et celles où la production est excédentaire. En volume, le mil représente 62%, le maïs 14%, le sorgho 17%, le riz 6%, le fonio, production à caractère familial, étant marginal (inférieur à 1%).

En dehors du mil qui est cultivé sur l'ensemble du territoire, les autres céréales sont pratiquement localisées dans des zones agro-écologiques bien identifiées ; le maïs et le fonio dans les régions Centre, Est et Sud ; le riz dans la vallée du fleuve Sénégal et au Sud.

2.4.2 Production agricole

a. Statistiques de production des 5 dernières années

La production céréalière totale semble stagner ; la moyenne se situant entre 900.000 et 1.000.000 tonnes sur les 5 dernières années. Les surfaces cultivées en céréales sont très fluctuantes ; le mil occupe 73% des surfaces cultivées ; le sorgho 14% ; le maïs est en 3^{ème} position avec 5,5%.

Evolution de la production céréalière

Cultures	1997	1998	1999	2000	2001
Mils					
Surf. (1000 ha)	821	766	887	842	801
Rdt (kg/ha)	519	558	570	713	587
Prod. (1000t)	426	428	506	600	470
Sorgho					
Surf. (1000 ha)	154	202	230	165	175
Rdt (kg/ha)	766	593	641	869	804
Prod. (1000t)	118	119	147	144	140
Maïs					
Surf. (1000 ha)	62	54	70	71	88
Rdt (kg/ha)	969	825	939	1111	1203
Prod. (1000t)	60	44	66	78	106
Fonio					
Surf. (1000 ha)	5	3	4	2	1,4
Rdt (kg/ha)	465	495	683	500	585
Prod. (1000t)	2	1485	3053	1064	0,809
Riz paddy					
Surf. (1000 ha)	75	45	96	86	88
Rdt (kg/ha)	2325	2720	2500	2345	2773
Prod. (1000t)	174	123	240	202	244
Total					
Surf. (1000 ha)	1117	1070	1287	1166	1153
Rdt (kg/ha)					
Prod. (1000t)	780	715	962	1025	1919
Evolution %					
Surf. (1000 ha)		-4,21	20,28	-9,4	-1,08
Rdt (kg/ha)					
Prod. (1000t)		-8,27	34,46	6,55	87,19

Source : Situation économique et sociale du Sénégal, édition 2000, DPS

Les utilisations de la production céréalière (mils, sorgho et maïs) sont les suivants :

- consommations intermédiaires du secteur de la transformation et consommation finale marchande des ménages (achats en l'état sur le marché) : 43%
- consommation finale non marchande des ménages (autoconsommation) : 54%
- variations des stocks.

Ventilation de la production céréalière

Rubrique	1997	1998	1999	2000	2001
Production (1)	604	591	719	822	716
Cons. Interm. (t)	169	203	261	295	207
Cons. Finale march. (t)	47	64	85	94	60
Cons. Finale non march. (t)	267	338	436	491	329
Var. Stock (t)	121	-14	-63	-58	120

Source : Tableau ressources emplois par produit, DPS

Ventes en l'état sur la marché intérieur

Le mouvement des céréales traditionnelles à partir des zones de surplus vers les zones déficitaires se fait selon deux grands axes routiers bitumés. Le premier axe part du centre vers le Nord (Saint-louis) ; Le second part également du centre du pays vers la zone sylvo-pastorale. Les ventes sur le marché intérieur représentent 300.000 t en moyenne, soit environ 43% de la production.

Ventes en l'état à l'exportation

Les exportations de céréales sont très faibles ; toutes céréales confondues, elles sont respectivement sur les années 1999, 2000 et 2001, de 262, 142 et 35 tonnes. Cette exportation concerne surtout les pays limitrophes : Gambie, Guinée-Bissau, Guinée.

Ventes à destination des industries de transformation

Les industries de transformation peuvent être classées dans les quatre sous-secteurs suivants : domestique, artisanal, semi-industriel et industriel. Les ventes à destination des industries de transformation sont estimées à 227.000 tonnes en moyenne par an pour les quatre sous-secteurs.

Les quantités transformées par les entreprises participant au Programme de Promotion des Céréales Locales (PPCL) se situent entre 2000 et 3000 tonnes par an pour une production totale de mil et de maïs estimées globalement à plus de 472.000 tonnes en 1998/99. Les entreprises évoluant dans la transformation des céréales ont donc encore une certaine marge concernant leur approvisionnement, mais la plupart d'entre elles estiment souvent que ce sont les capacités de production qui sont insuffisantes. L'enquête sur les panels de consommateurs et de distributeurs a permis d'obtenir les résultats suivants de 1995 à 1998 :

- La consommation des boulangeries a été estimée à 3.000 tonnes de mil par an en 1998 ;
- La consommation des ateliers de mouture de Dakar a été estimée en 1998 à 36.000 tonnes, à 50.000 tonnes en 1999 et à 56.000 tonnes en 2000.

b. Les marchés céréaliers

Au Sénégal, les marchés céréaliers sont suivis par le biais du Système d'Information sur les Marchés (S.I.M). Ce système a été mis en place en 1987. Le nombre de marchés suivis est passé de 25 en 1988 à 47 en 1998 ; il s'agit des marchés ruraux, semi-urbains, et urbains les plus représentatifs. Les céréales suivies sont : le mil, le maïs, le sorgho, et le riz. Les données relevées sont des prix moyens mensuels.

Le dispositif d'observation des prix a permis de noter que l'évolution des prix des céréales brutes se fait selon quatre périodes :

- du mois d'octobre jusqu'à mi-décembre, mi-janvier, correspondant à la période de récolte du mil et la fin de la période de soudure. Les paysans, confrontés à des problèmes de subsistance, vendent les céréales à des prix très bas.
- de mi-décembre, mi-janvier à février-mars, correspondant à la période de commercialisation de l'arachide ; l'offre diminue et les prix augmentent ; l'arachide devient la principale source de revenus monétaires.
- de février-mars à mai-juin, correspondant à la grande campagne de commercialisation du mil ; l'offre augmente et les prix baissent.
- de juin à octobre correspondant au début de la période de soudure ; l'offre diminue d'autant plus vite que l'hivernage est mauvais ; les prix augmentent pour atteindre les plus hauts niveaux.

En général, la qualité des produits est médiocre à mauvaise : présence de sable, de pierres et corps étrangers ; d'où l'impérieuse nécessité de procéder à un nettoyage plus sévère dans le processus de transformation, surtout pour les produits secs (cf. ci-dessous).

2.4.3 Transformation

a. Sous-filières

Quatre sous-filières de transformation sont identifiées :

- *la sous-filière domestique* : elle est la plus importante au Sénégal en raison de sa prépondérance en milieu rural et en milieu urbain pour les opérations de seconde transformation (de la farine aux produits finis). Les 2/3 des ménages sont dans cette sous-filière ; les opérations sont manuelles (mortier et pilon) et couvrent le décortiquage et la mouture. Son principal atout est le faible coût de production, cependant elle est caractérisée par la pénibilité du travail.
- *la sous-filière artisanale* : elle est dominante en milieu péri-urbain et urbain ; en 1992, on estimait à 6.000 le nombre de moulins dont 4.000 fonctionnels. Son intervention couvre la mouture mécanique. Cette sous-filière couvre également la fabrication de produits frais semi-finis (farine, semoule) et finis (couscous, bouillies).
- *la sous-filière semi-industrielle* : elle est composée d'entreprises à la limite entre le secteur artisanal et industriel parce qu'une partie importante des opérations (seconde transformation) est encore manuelle. Ces unités possèdent d'importants équipements spécifiques (moulin, décortiqueur, thermosoudeuse et parfois tamiseur, séchoir). La capacité varie entre 150 et 300 t/an. Le nombre d'unités recensées est d'une trentaine concentrées dans les régions de Dakar et Thiès.
- *la sous-filière industrielle (incluant la biscuiterie et la boulangerie)* : elle est composée des grandes minoteries : Sentenac et Grands Moulins de Dakar (GMD) avec une capacité de production de 6 à 10.000 t/an de farines et semoules de mils ; les secteurs de la boulangerie et de la biscuiterie sont des secteurs utilisateurs de farine de céréales locales.

Il convient de noter que l'alimentation animale est également utilisatrice de céréales locales et de produits dérivés, soit à travers les grandes unités industrielles, soit dans le cadre de petites unités artisanales spécialisées.

b. Statistiques de production de produits transformés

Les statistiques disponibles sont celles des unités semi-industrielles suivies dans le cadre du PPCL.

Evolution des quantités produites (kg)

Rubriques	Juillet 1997 à juin 1998	1999	2000
Nombre d'unités	12 - 17	19	10
Produits à base de mil	1 297 403	944 175	470 170
Produits à base de maïs	193 755	96 088	23 826
TOTAL	1 491 158	1 040 263	493 996

Source : Suivi des unités de transformation (ENDA-GRAF)

Plusieurs études estiment cependant la production semi-industrielle autour de 3.000 tonnes par an. Pour le secteur industriel, la production est estimée à 1.500 t par an et est le fait d'une seule unité : les Moulins Sentenac pour deux produits (*sanqual* et *sounghourf*); les Grands Moulins de Dakar ayant arrêté leur activité.

Le secteur de la boulangerie, quant à lui, a une production très faible de produits à base de céréales locales (pain riche essentiellement).

Les produits issus de la filière transformation peuvent être classés en 2 catégories :

- les produits domestiques et artisanaux : les produits traditionnels humides (26 à 28% d'eau), les produits intermédiaires (16 à 17% d'eau) ;
- les produits industriels : les produits transformés secs en sachets (PTSS).

Le suivi des marchés a permis de constater que i) les produits domestiques et artisanaux restent très largement dominants ; ii) les PTSS ont un marché non saturé, un bon potentiel et un effet d'entraînement sur la consommation des céréales locales.

Les premiers produits sont essentiellement consommés sur le marché local, seuls les seconds font l'objet de ventes à l'exportation.

c. Description de la petite entreprise type de transformation des céréales locales

La petite entreprise type de transformation des céréales locales est généralement constituée en Groupement d'Intérêt Economique (G.I.E).

Ses activités portent essentiellement sur le mil et sur les produits suivants : *sanqual* (60 à 80% des ventes), farine (10%), produits roulés (*araw*, couscous, *thiacry* pour 10 à 30% des ventes). L'unité transforme environ 2.500 kg de mil par mois. Les ventes sont d'environ 2.000 kg par mois de produits finis et 500 kg de son. Le chiffre d'affaires mensuel varie entre 1 et 1,5 millions de FCFA selon l'importance des produits roulés.

Le personnel se compose de 7 à 8 employés dont 2 femmes pour la fabrication des produits roulés (couscous et *thiacry*).

L'équipement est composé d'un moulin à marteau, d'un décortiqueur, d'une ou deux thermoscelleuses, d'un séchoir solaire ou de claies. L'investissement est évalué à 2 ou 3 millions de FCFA.

Les insuffisances sur la qualité des produits finis sont généralement : i) la présence de sons, ii) la présence de sable et pierres, iii) le manque d'hygiène dans les produits artisanaux secondaires. Les interventions du Laboratoire d'Analyse et d'Essai de l'Université de Dakar (L.A.E) ont toutefois contribué à améliorer sensiblement la qualité des produits finis.

d. Coûts de production

Structure des coûts de production (en % par rapport au total des charges d'exploitation pour 7 unités semi-industrielles en 2000)

Opérateurs	N°1	N°2	N°3	N°4	N°5	N°6	N°7
Achat de matières premières	63.6	37.9	70.3	44.6	60.4	61.6	43.3
Autres achats	14.1	40.4	21.0	32.0	18.1	18.4	35.7
Charges de personnes	14.2	17.7	7.9	15.5	12.3	1.6	19.4
Dot aux amortissements	8.1	4.0	0.9	7.9	9.3	18.4	0.0
Frais financiers	0	0	0	0	0	0	1.6
Total	100	100	100	100	100	100	100
Prix de revient	354	475	289	320	316	348	387

Source : Suivi des unités de transformation (ENDA-GRAF)

Pour les unités suivies, on note que le poste « achats de matières premières » constitue le principal poste de coût, suivi par les charges de personnel. Les opérations manuelles sont encore très importantes dans les process. Le prix de revient des produits commercialisés se situe entre 289 et 475 F CFA/kg.

e. Marchés des produits transformés

Les potentiels de production et d'offre à l'exportation des céréales locales transformées semblent donc importants, surtout pour les produits suivants : le *soungouf* (farine de mil), le *thiacry* (semoule de mil plus ou moins granulée), le *tiéré* (couscous de mil), l'*araw* (semoule de mil granulée), le *sankhal* (brisure de mil), la farine composée pour nourrissons, les brisures de maïs, la semoule de maïs et la farine de maïs grillée. Les problèmes évoqués se situent plutôt au niveau des débouchés car la consommation locale de ces produits conditionnés en sachets de 500 g demeure relativement faible en dépit des différentes campagne de communication/publicité menées ces dernières années (notamment par les programmes PROCELOS, PPCL, ...)

2.4.4 Exportations

Les exportations de céréales locales transformées ne sont toujours pas reprises par le Service des statistiques officielles (DPS). En effet, beaucoup de céréales locales transformées sont exportées, principalement en Europe, sans faire l'objet de déclaration douanière, mais en bagages accompagnés. Seuls 6.000 kg d'une valeur de 1.150.000 F CFA ont été enregistrés en 1999 contre 5.000 kg d'une valeur de 2.500.000 F CFA en 1998, année où les premières statistiques sont devenues disponibles.

2.4.5 Potentialités et contraintes

a. Identification des potentialités

Les potentialités du secteur de la filière céréales locales se situent à plusieurs niveaux :

- les rendements et productions des céréales locales peuvent encore être augmentées par le biais de pratiques culturales améliorantes qui sont aujourd'hui mises au point par la Recherche ;

- la dévaluation du franc CFA a renforcé l'intérêt pour les activités de transformation des produits locaux ; ceci est une des explications du développement récent, rapide, du secteur de la petite entreprise ;
- les volumes de céréales traités par les unités de transformation restent encore faibles par rapport au volume de la production globale ;
- les unités de transformation existantes sont bien adaptées à l'état actuel de la demande ; elles possèdent néanmoins des capacités d'adaptation réelles à l'évolution du marché ;
- le dynamisme du secteur artisanal au plan des technologies utilisées permet de plus en plus d'améliorer la qualité des produits et de se positionner sur d'autres marchés.

Perspectives sur le marché national

Même si elle est encore timide, on note une augmentation de la consommation des céréales locales ; la gamme des produits s'élargit, et le développement de la transformation des céréales autres que le mil se concrétise. Les produits en sachets connaissent un bon taux de pénétration. Les produits roulés qui ne représentent encore qu'une faible part du marché disposent d'un potentiel réel de développement.

Perspectives sur les marchés extérieurs

Les céréales locales transformées à base de mil et de maïs constituent des produits de diversification intéressants s'ils sont adaptés aux attentes des européens et conçus à partir des produits traditionnels. Les consommateurs à cibler sont les européens et les nouvelles générations issues de l'immigration, qui achètent dans la distribution moderne. Le marché des produits ethniques authentiques ou marché de la diaspora a pour cœur de cible les ressortissants afro-caribéens en général et les ressortissants de l'Afrique subsaharienne en particulier. Ce marché est en croissance continue depuis les années 80. Cela est illustré par la croissance du nombre de points de vente. Mais en dépit de ces indicateurs de croissance du marché de la diaspora, les personnes rencontrées pensent que cette tendance pourra être freinée par les nouvelles lois européennes sur l'immigration qui rendent de plus en plus difficile l'entrée en Europe de nouveaux immigrants.

Le label bio constitue également un créneau intéressant de valorisation des céréales locales sur les marchés extérieurs.

b. Identification des contraintes

Les principales contraintes résident dans :

- l'incertitude d'un approvisionnement constant des unités de transformation en matières premières de bonne qualité et à des prix qui permettent de rentabiliser ces unités ;
- les normes de qualité requises pour une plus grande pénétration des marchés extérieurs et plus particulièrement du marché européen.

2.4.6 Besoins de partenariat

Les besoins de partenariat sont identifiés dans les domaines suivants :

- Investissements pour l'amélioration des techniques de transformation et d'emballage des produits finis ;
- Besoins de financement (insuffisance du fonds de roulement) ;
- Partenariat pour une meilleure pénétration des marchés extérieurs.

3. Annexe : Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Contact
Dr Eric LUNEL	Vétérinaire, Conseiller technique Ministère de l'agriculture et de l'élevage	Direction de l'Elevage 37 Av Pasteur BP 67 Dakar Tél. : +221 821 32 28 Fax : +221 821 91 22 Ambassade de France BP 2014 Dakar Tél. : +221 839 53 26 Fax : +221 839 53 59 elunel@yahoo.fr
Cécile BROUTIN	Représentante du GRET (Groupe de Recherche et d'Echange Technologiques) au Sénégal	BP 10422 Dakar Tél. : +221 633 40 70 broutin@ird.sn
Nicolas VENN	Directeur du PPEA - Projet de promotion des exportations agricoles	PPEA Villa n°4303 Sicap Amitié II BP 22579 Dakar Ponty Tél. : +221 825 69 60 Fax : +221 825 49 90 ppea@sonatel.senet.net
Martin DONARSKI	Expert Marketing / Geomar International Projet de promotion des exportations agricoles (PPEA)	Home n°4303 Sicap Amitié II BP 22579 Dakar Ponty PPEA : Tél. : (+221) 825 69 60 Fax : (+221) 825 49 90 ppea@sonatel.senet.net
Doudou FALL	Secrétaire exécutif Sénégalaise d'exportation de produits agricoles et de services	SEPAS 5 place de l'Indépendance BP 2082 – Dakar Tél. : +221 823 63 68 Fax : +221 823 63 66) Cell. : +221 644 65 41 sepas23@hotmail.com doudou_fall@hotmail.com
Cheick NGANE	Président, ONAPES, SEPAS	ONAPES 106, Avenue André Peytavin BP 22968 Dakar Ponty Tél. +221 822 78 53 / 54 Fax. : +221 822 78 55 Cell. : +221 638 49 90
Mariama MBADJ	Secrétaire général – Présidente TRANSFRULEG	Maria Distribution Villa n°8851 Sacre Cœur III B.P. 3298 Dakar Tél. 827 39 75 Tél : +221 637 20 27

Mariama DIALLO	Secrétaire exécutif permanent Comité interprofessionnel des céréales locales (C.I.C.L.)	C.I.C.L. Direction de l'agriculture 14 Av. Lamine Gueye B.P. 486 – Dakar Tél. : +221 822 39 31 Cell. : +221 652 24 78 dir.agri@sentoo.sn
Cheikhou SECK	Président national Comité interprofessionnel céréales locales (C.I.C.L.)	CICL Tél. +221 941 31 05 +221 822 39 31 Cell. +221 551 41 01 Dom. : +221 941 90 35
Ndiaga GUEYE	Directeur de l'Océanographie et des Pêches Maritimes	DOPM 1, rue Joris BP 289 Dakar Tél. +221 821 27 75
Tické Ndiaye DIOP	Coordinatrice du Projet d'Appui à la Pêche Artisanale de la Petite Côte et de la Casamance (PAPA SUD)	PAPA SUD 1, rue Joris BP 289 Dakar Tél. +221 842 32 17
Boubacar BA	Conseiller technique du Ministre de la pêche et des transports maritimes - Directeur de l'observatoire économique de la pêche au Sénégal (OEPS)	Ministère de la pêche et des transports maritimes BP 2014 – Dakar Tél. +221 821 94 69 / +221 823 80 37
Eric LE BRUN	Conseiller technique du Ministre de la pêche et des transports maritimes	Ministère de la Pêche BP 2014 – Dakar Tél. : +221 822 62 45 Fax : +221 842 30 67 e_lebrun@yahoo.fr
D. COULIBALY	Secrétaire Général du GAIPES (Groupement des Armateurs et Industriels de la Pêche au Sénégal)	GAIPES Cell. : +221 639 39 18
Makhtar THIAM	Directeur général Tropic'Fish	Tropic'Fish B.P. : 4192 – Dakar Tél. : +221 832 21 33 Fax : +221 832 29 23 Cell. : +221 639 52 16 makhtarthiam@hotmail.com
Fatou SARR	Coordinatrice régionale FENATRAMS	Fédération nationale des femmes transformatrices et micro mareyeuses du Sénégal – Fatick Tél. : +221 936 34 60
M. Lamine NDIAYE	Président Union Patronale des mareyeurs exportateurs du Sénégal	UPAMES BP 5459 Fann Dakar Cell. : +221 638 68 20 Tél. : +221 867 01 43 +221 825 88 52 Fax : +221 825 88 53 upames@hotmail.com

Philippe BARRY	SPIDS - Syndicat professionnel des industries et des mines du Sénégal Secrétaire Général, Responsable cellule formation	Gibraltar II, Villa n°333 Tél. +221 823 43 24 / 823 43 73 / 634 27 09 Fax : +221 822 08 84 B.P. 593 Dakar philbar@telecomplus.sn www.spids.sn
Magatte NDOYE	Chef division expansion commerciale, Direction du commerce extérieur Ministère des PME et commerce	BP – 4057 Dakar Tél. +221 821 57 25 Fax : +221 822 09 32 Cell. : 643 07 20 magatndoye@hotmail.com
Francine COTI-CABOT	Attachée commerciale Ambassade de France	Ambassade de France Mission économique 1, rue El Hadj Amadou Assane Ndoye – B.P. 4048 Dakar Tél. : +221 839 53 86 Fax : +221 839 53 92 francine.coti-cabot@dree.org
Mbaye Sylla KHOUMA	Directeur Marketing APIX	Agence Nationale chargée de la promotion de l'investissement et des grands travaux 52-54 rue Mohamed V, BP 430 – Dakar Tél. : +221 849 05 55 Fax : +221 823 94 89 apix@sentoo.sn mskhouma@apix.sn www.apix.sn
Houma Mbaye DIA	Responsable Marketing événementiel APIX	Agence Nationale chargée de la promotion de l'investissement et des grands travaux 52-54 rue Mohamed V, BP 430 – Dakar Tél. : +221 849 05 55 Fax : +221 823 94 89 apix@sentoo.sn hmdia@apix.sn www.apix.sn
Josiaz BLOK	Délégation Européenne Conseiller Agricole	Tél. +221 889 11 00 Fax : +221 823 68 85
Andrea NICOLAJ	Délégation Européenne Conseiller économique – secteur privé	Tél. +221 889 11 00 Fax : +221 823 68 85
Marc TIEBERGHIEN	Conseiller Technique, Cabinet du Ministre de l'Agriculture	Tél: +221 823 39 74 Fax: + 221 823 32 68

Y. GASSAMA	Directeur de la DAPS (Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques)	Ministère de l'agriculture et de l'élevage Rue Thiong x Amadou Assane Paye (Sandaga) BP 4005 Dakar Tél. : (221) 823 42 16 Fax : (221) 823 75 96 Cell. (221) 635 95 14
Jean-René CUZON	Conseiller technique DAPS Direction de l'analyse, de la prévision et des statistiques	Ministère de l'agriculture et de l'élevage Rue Thiong x Amadou Assane Paye (Sandaga) BP 4005 Dakar jrcuzon@sentoo.sn Tél. : (221) 823 42 16 Cell. : 658 92 57 Fax : (221) 823 75 96
Ndiobo DIENE	Ingénieur agronome Docteur en économie, Chargé de mission des négociations commerciales multilatérales - Direction de l'analyse, de la prévision et des statistiques (ex UPA)	Ministère de l'agriculture et de l'élevage Rue Thiong x Amadou Assane Paye (Sandaga) BP 4005 Dakar ndiobo@hotmail.com Tél. : +221 823 42 16 Cell. : 665 71 90 Fax : +221 823 75 96